

du 15 Décembre 1970

portant nomination de Mr Souradjou IBRAHIM en qualité de membre du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest -

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU la Loi n°62-22 du 9 juillet 1962, portant ratification du traité instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine et de l'Accord de Coopération entre la République Française et les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africainé ;
- VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°452/PR/MFT/CAB. du 22 octobre 1962, portant création du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- VU le Décret n°246/PR/MEF du 17 août 1968, portant nomination de Membres du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.-Mr Souradjou IBRAHIM, Haut Commissaire au Plan, est nommé membre du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, en remplacement de Mr Robert TAGNON.

Article 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 15 Décembre 1970

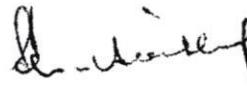
par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

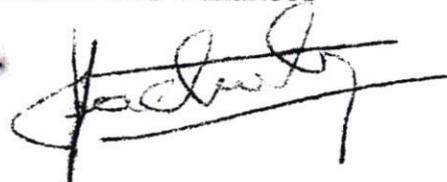


Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances



Pascal CHABI KAO

Ampliatioms :

- PCP 4 - MCP 4 - Ministères 11 - SGG 4 -
- CS 6 - DEP-DGAJL-Dtion Stât 6 - IAA-
- DCCT-Gde Chanc-JORD-DN 5 - Trésor 2 -
- DB-DC-CF-3 - Intéressé 1 - IGF 4 -MF 6 -
- BCEAO 4 - Cté.Monétaire 2 -